

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07/08/14

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0105

1. Intitulé du projet

Projets d'opérations de renouvellement urbain sur la Ville de Viroflay (78)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases / SHON projetée supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et la superficie du terrain d'assiette ne couvre pas une surface supérieure ou égale à 10 hectares	Constructibilité de 35 000 m ² sdp sur 18 000 m ² de terrain. Par ilot : <ul style="list-style-type: none">- Ilot de la Patte d'oie : 15500 m² sdp (8000 m² de terrain)- Ilot des Réservoirs : 3500 m² sdp (2000 m² de terrain)- Ilot Place de la Fête : 4000 m² sdp (2500 m² de terrain)- Ilot Place Stalingrad Rive droite : 3000 m² sdp (1000 m² de terrain)- Ilots de la Place G. Delaunay et de la Forge : 9000 m² sdp (4500 m² de terrain)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Par délibération en date du 30 mai 2008, la Ville de Viroflay a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier a été approuvé par le Conseil Municipal le 24 avril 2013.

Le PADD précise la manière dont la commune pourra atteindre ces objectifs d'une part à travers le développement, essentiellement par renouvellement urbain, et d'autre part par la préservation de son territoire.

Ainsi, plusieurs secteurs stratégiques de renouvellement urbain ont été définis et précisés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU.

Le programme de constructions est le suivant :

- 560 logements (32500 m² sdp)
- 40 % logements locatifs sociaux
- Des commerces et des activités (2500 m² sdp)
- En option : des bureaux sur l'ilot de la Forge (1000 m² sdp)
- Des équipements : renforcement de réseaux, des équipements d'infrastructures valorisant le quartier et des besoins en équipements par la Ville (équipement événementiel, équipement intergénérationnel)

4.2 Objectifs du projet

- favoriser le parcours résidentiel sur Viroflay, avec une mixité sociale (40% logements locatifs sociaux)
- restructurer l'entrée de Ville avec un équipement public dédié à l'évènementiel et la requalification de la place de la Fête
- mettre en valeur l'espace naturel de Bon Repos
- restructurer le secteur de la Gare Rive droite, desservi par le tramway en 2015
- aménager les dents creuses situées le long de l'avenue du Général Leclerc telles que le terrain "Ilot des réservoirs" ou les terrains locaux désaffectés des services techniques de la Ville "Ilot de la Patte d'Oie".
- réaliser un lieu intergénérationnel en centre-ville

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les effets sur l'environnement des aménagements projetés se produiront essentiellement en phase travaux. La période de chantier est provisoire mais les impacts qui s'y rattachent, bien que temporaires, entraînent un certain nombre de perturbations.

L'organisation générale mise en place lors de la phase de réalisation des travaux sera vouée à limiter au maximum l'impact de cette période vis-à-vis du milieu humain. En effet, les chantiers tenus dans l'espace urbain conduisent le maître d'ouvrage à réduire le plus possible la gêne apportée aux riverains et aux différents usagers de l'espace public et à maintenir au mieux les activités urbaines au sens large pendant les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les impacts du projet dans son ensemble seront largement positifs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'étude d'impact au titre des articles L.212-2 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Cf. plan de l'opération	Constructibilité de 35000 m ² sdp sur 18000 m ² de terrain.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cf. plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 09 ' 56 " 8 Lat. 48 ° 47 ' 55 " 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Viroflay

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ces secteurs sont ceux sur lesquels la Ville dispose d'une maîtrise foncière totale ou partielle, qui, pour certains, identifiés comme stratégiques, font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation dans le PLU, et qui, pour d'autres, sont inclus dans les périmètres concernés par les conventions d'action foncière pour la réalisation de programmes mixtes de constructions signées entre la Ville et l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) dès 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- 1/ ilot de la Patte d'Oie : Bureaux / Activités économiques et industrielles / Habitat individuel / centre technique Municipal
 2/ ilot des Réservoirs : aire de stationnement / Terrains vacants - friches
 3/ ilot de la Place de la Fête : Habitat individuel / Parc ou jardins / aire de stationnement
 4/ ilot de Place Stalingrad : Habitat individuel + commerce en rez-de-chaussée
 5/ ilot de la Place Germaine Delaunay - la Forge : Habitat individuel / Autres équipements / Activités économiques et industrielles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé par le Conseil Municipal le 24 avril 2013. L'ensemble des secteurs est classé en zone UA (zone à vocation mixte).

- Le sous-secteur UAa regroupe les secteurs les plus denses du centre-ville, au front bâti continu, aux rez-de-chaussée à dominante commerciale.
- Le sous-secteur UAb regroupe d'autres secteurs de centralité –notamment autour des gares- et, moins continu, il permet de maintenir des transitions et des porosités entre les secteurs centraux et les autres quartiers de Viroflay. Des commerces et de l'artisanat sont présents en rez-de-chaussée.
- Le sous-secteur UAc correspond à la rive sud de la gare de Chaville-Vélizy, aux fronts bâtis plutôt continus mais alignés en retrait par rapport à l'emprise publique, strictement résidentiels.
- Le sous-secteur UAf correspond au secteur de la Place de la Fête. Les gabarits y sont moins importants, le secteur assurant la transition entre la zone urbaine et le massif forestier.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ilot de la Place des fêtes est en frange d'une ZNIEFF de type 2 : ZNIEFF 110030022 - FORETS DOMANIALES DE MEUDON ET DE FAUSSES-REPOSES ET PARC DE SAINT-CLOUD
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en cours.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bâtiment classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ne sont présents dans les périmètres des îlots de projets. Toutefois, certains îlots sont concernés par plusieurs périmètres de protections de monuments historiques.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé par arrêté préfectoral n° 86-400 du 5 août 1986 : risques d'effondrement ou d'affaissement du sol liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'îlot de la Place des fêtes est en partie inscrit dans le site inscrit de la Forêt de Meudon et de Viroflay.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à environ 10 km pour la ZPS Etang de Saint-Quentin et à environ 22 km pour la ZCS Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt des Yvelines.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notons la proximité relative du château de Versailles et de son parc.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblai-remblai sera recherché.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblai-remblai sera recherché.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones sensibles mais devra tenir compte : - des prescriptions réglementaires du PPR, - des prescriptions relatives au site inscrit de la Forêt de Meudon et Viroflay, - des protections acoustiques réglementaires pour les secteurs situés à proximité d'infrastructures bruyantes.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets d'aménagement devront tenir compte des prescriptions réglementaires du PPR Risques d'effondrement ou d'affaissement du sol liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets d'aménagement sont situés à proximité immédiate d'infrastructures de transports bruyants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets tiendront compte de la réglementation en vigueur relative à l'isolement acoustique des habitations.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets d'aménagement sont situés à proximité immédiate d'infrastructures de transports à l'origine de phénomènes de vibrations (voies ferrées).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets prendront en compte ces phénomènes.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées séparativement dans les réseaux existants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des déchets non dangereux s'intégrera dans l'organisation communale des déchets.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les projets d'aménagements tiendront compte de l'existence du patrimoine historique et du site inscrit de la forêt de Meudon et Viroflay.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la démolition de bâtiments existants et la création de logements et de commerces, au cœur du bourg de Viroflay. L'accessibilité des commerces et autres activités à proximité des îlots de projet sera conservée durant les travaux. La création de nouveaux commerces, aura un impact positif pour les riverains.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Étant donné que le projet d'aménagement concerne plusieurs secteurs bien distincts et éparpillés sur le territoire communal, l'ensemble des projets d'aménagements en cours ou projetés à moyen terme seront pris en compte (requalification de voiries et d'espaces publics, opérations d'habitat-équipements, projets d'infrastructures de transports, ...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les projets d'aménagements (opération de renouvellement urbain) s'inscrivent dans le cadre réglementaire du PLU de Viroflay qu'il respecte. Il n'est pas de nature à engendrer de nouvelles nuisances.

Les impacts sont largement positifs.

La surface des projets par îlot est assez limitée et ils s'inscrivent sur des parcelles d'ores et déjà construites ou en friche urbaine.

Les principaux enjeux environnementaux sont pris en compte dans ces projets (prise en compte de la problématique bruit-vibration dans les programmes de construction, étude faune et flore sur l'ensemble des îlots).

Au regard des projets d'aménagement et de l'environnement dans lequel il s'insère, il nous semble que l'étude d'impact ne soit pas indispensable.

Néanmoins, la démarche a été engagée de manière volontaire par la Ville pour mesurer l'impact de l'opération de renouvellement urbain et ainsi adapter son projet. Nous vous sollicitons donc pour savoir si ce document doit faire l'objet d'une instruction réglementaire.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VIROFLAY

le,

31 JUIL. 2014

Signature

Olivier Lebrun



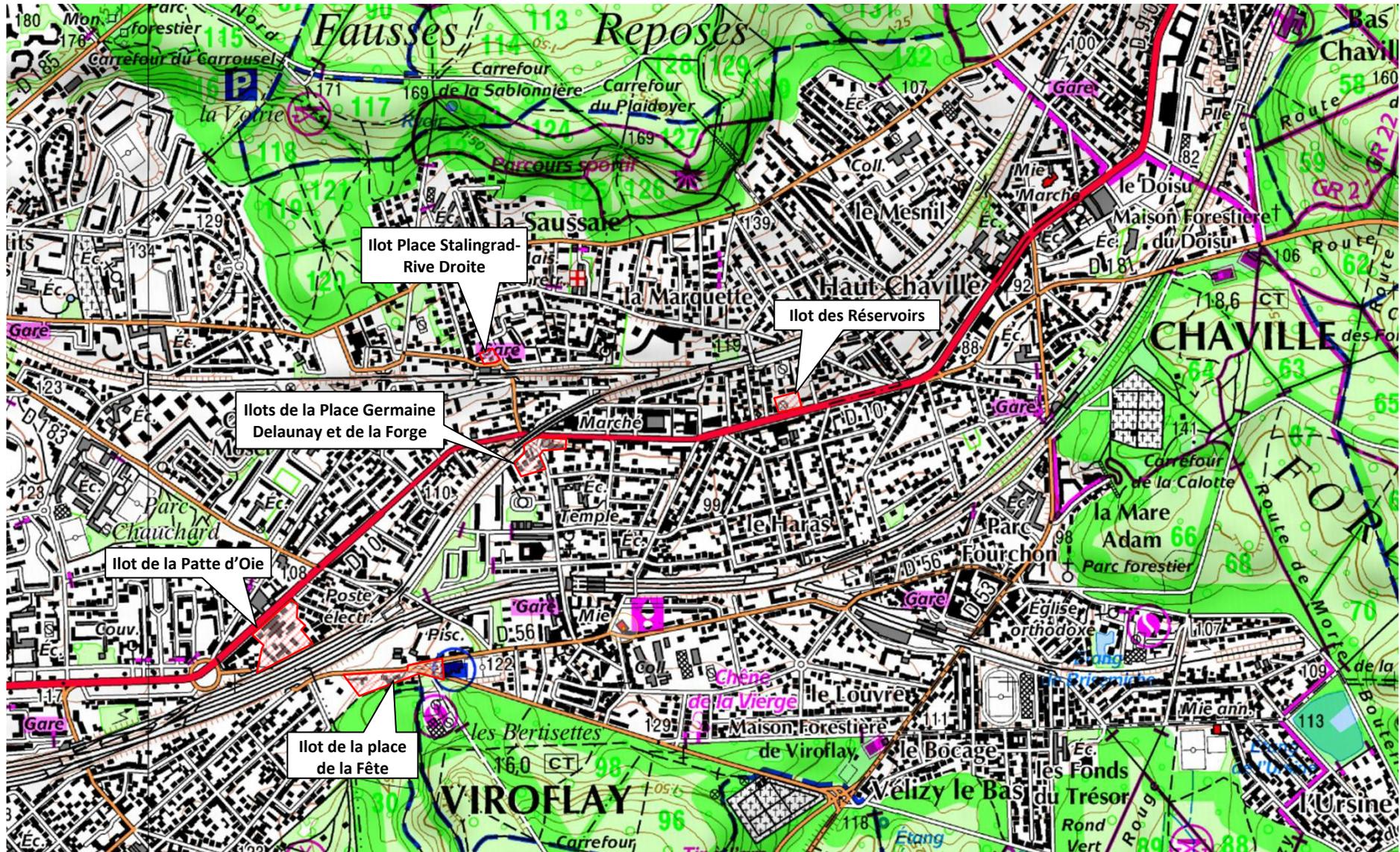
Olivier LEBRUN
Maire de VIROFLAY
Conseiller Général des Yvelines

VILLE DE VIROFLAY

Plan de situation

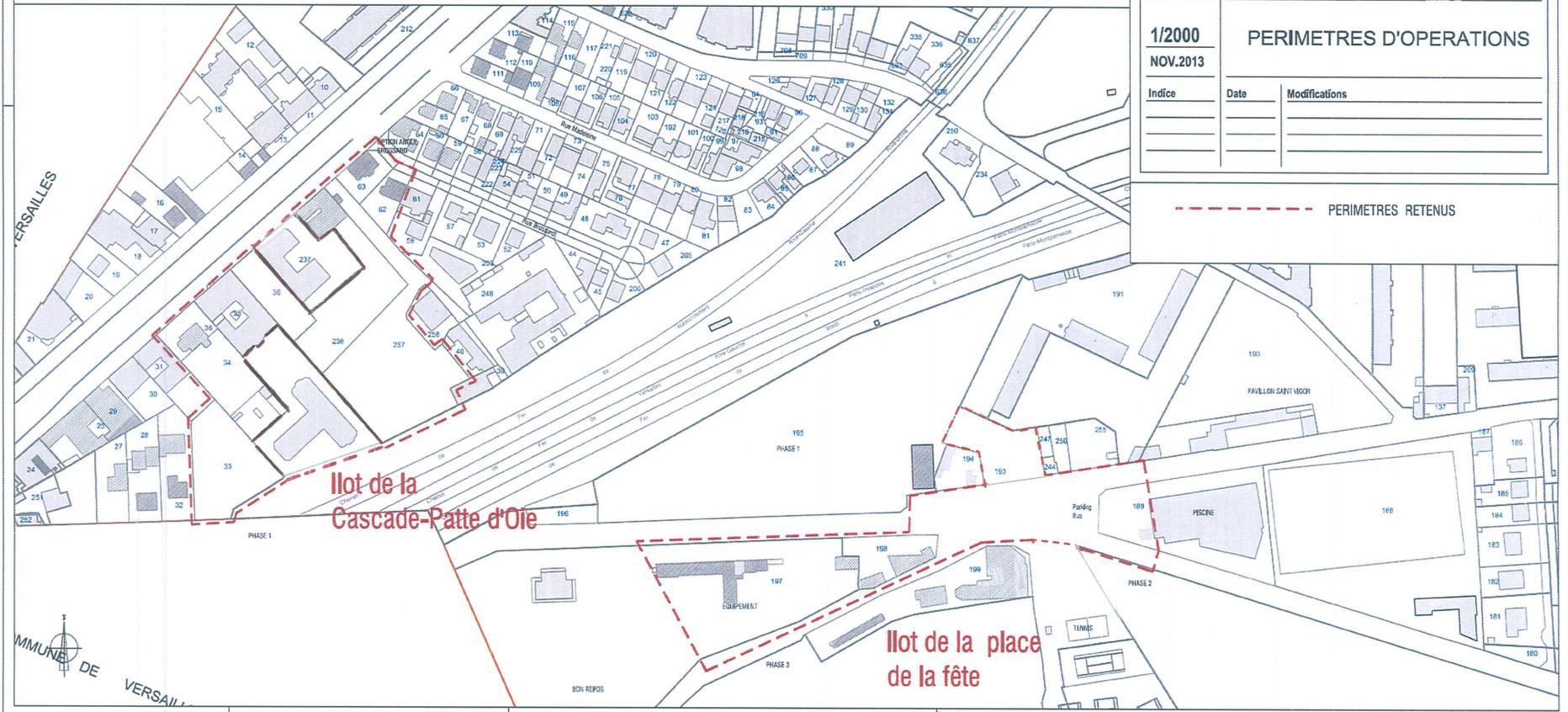
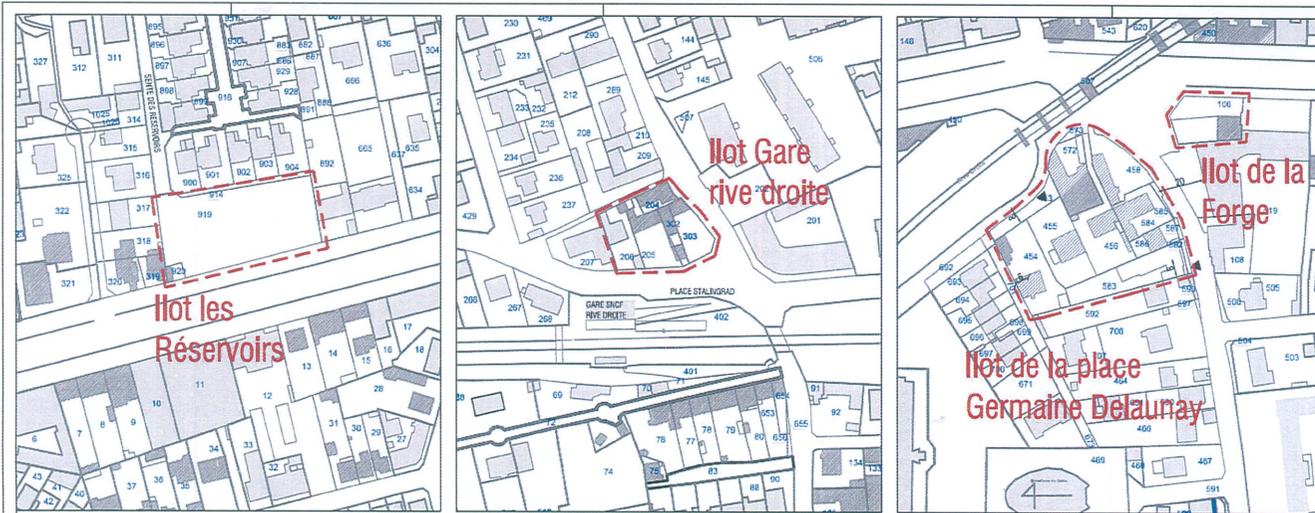


Carte IGN de Viroflay



Périmètre g'XY'dfc'Yh





VILLE DE VIROFLAY

DEFINITION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT
SUR PLUSIEURS SECTEURS D'ETUDE

Maîtrise
d'ouvrage

Ville de Viroflay
2 Place Général de Gaulle
78220 VIROFLAY
Tel. 01 39 24 28 28 - Fax. 01 39 24 28 29

1/2000
NOV.2013

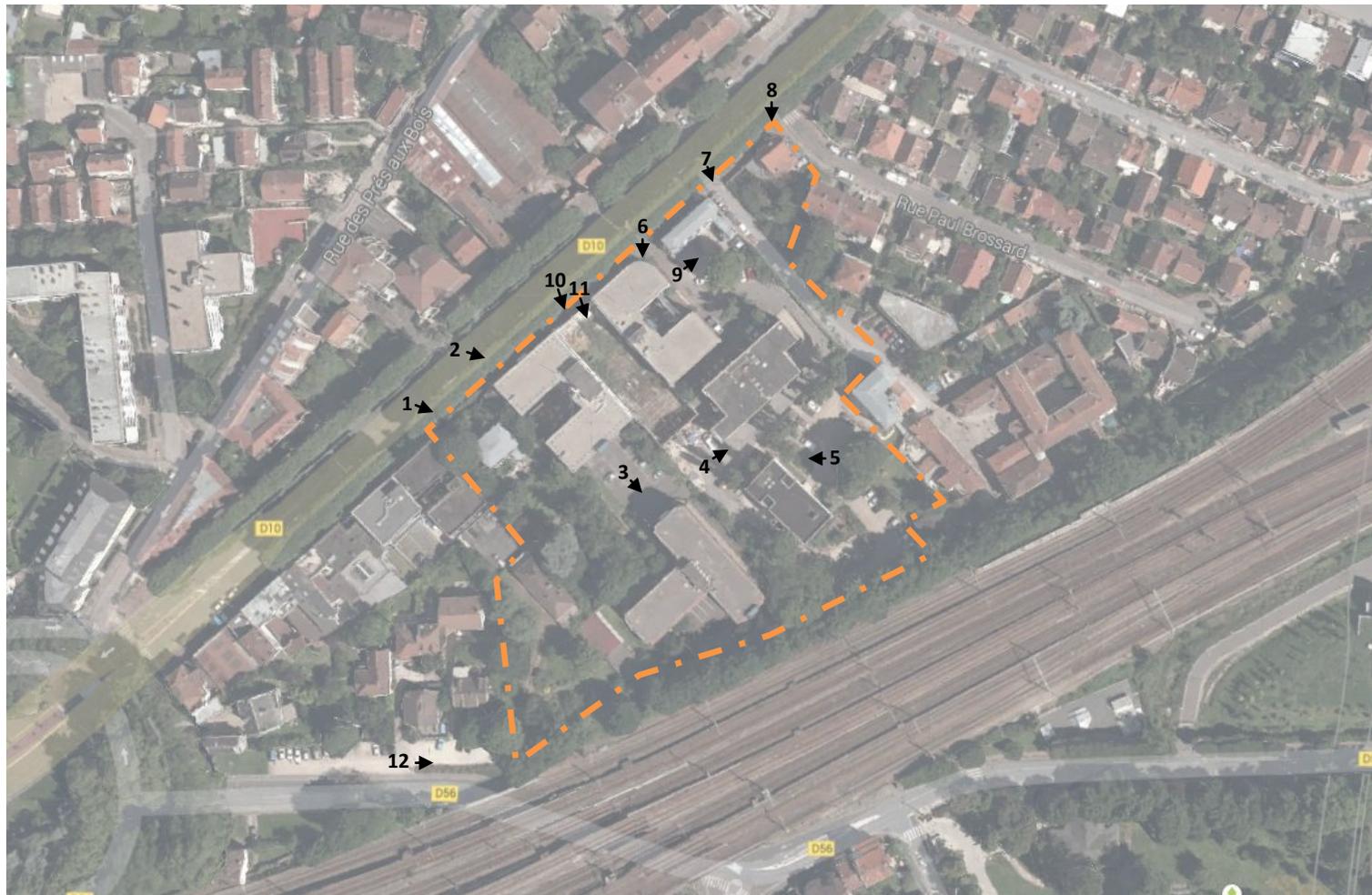
PERIMETRES D'OPERATIONS

Indice	Date	Modifications

----- PERIMETRES RETENUS



Photo aérienne de l'Ilot de la Patte d'Oie



Photos de l'îlot de la Patte d'oie



1 - Habitation



2 - Bureaux des services techniques



3 - Résidence Geneviève Garreau



**4 - Locaux de '7YbhfY'HWbjei Y
'Ai bWdU'**



**5 - Locaux XfgUZZYVfg'
des services techniques**



6 - Ecole d'avocat



7 - Sente de l'ancienne cascade



8 - Habitation



9 - Arrière de la Boulangerie



10 - Terrain abandonné



11 - Terrain abandonné



12 - Vue sur la voie ferrée

Photo aérienne de l'îlot des Réservoirs



Photos de l'îlot des Réservoirs



1 - Vue de l'îlot depuis la RD10



2 - Vue de l'îlot depuis la RD10



3 - Parking sur l'îlot



*4 - Station de détente sur le site !
HfUbgdcfhXfYU dchLVY*

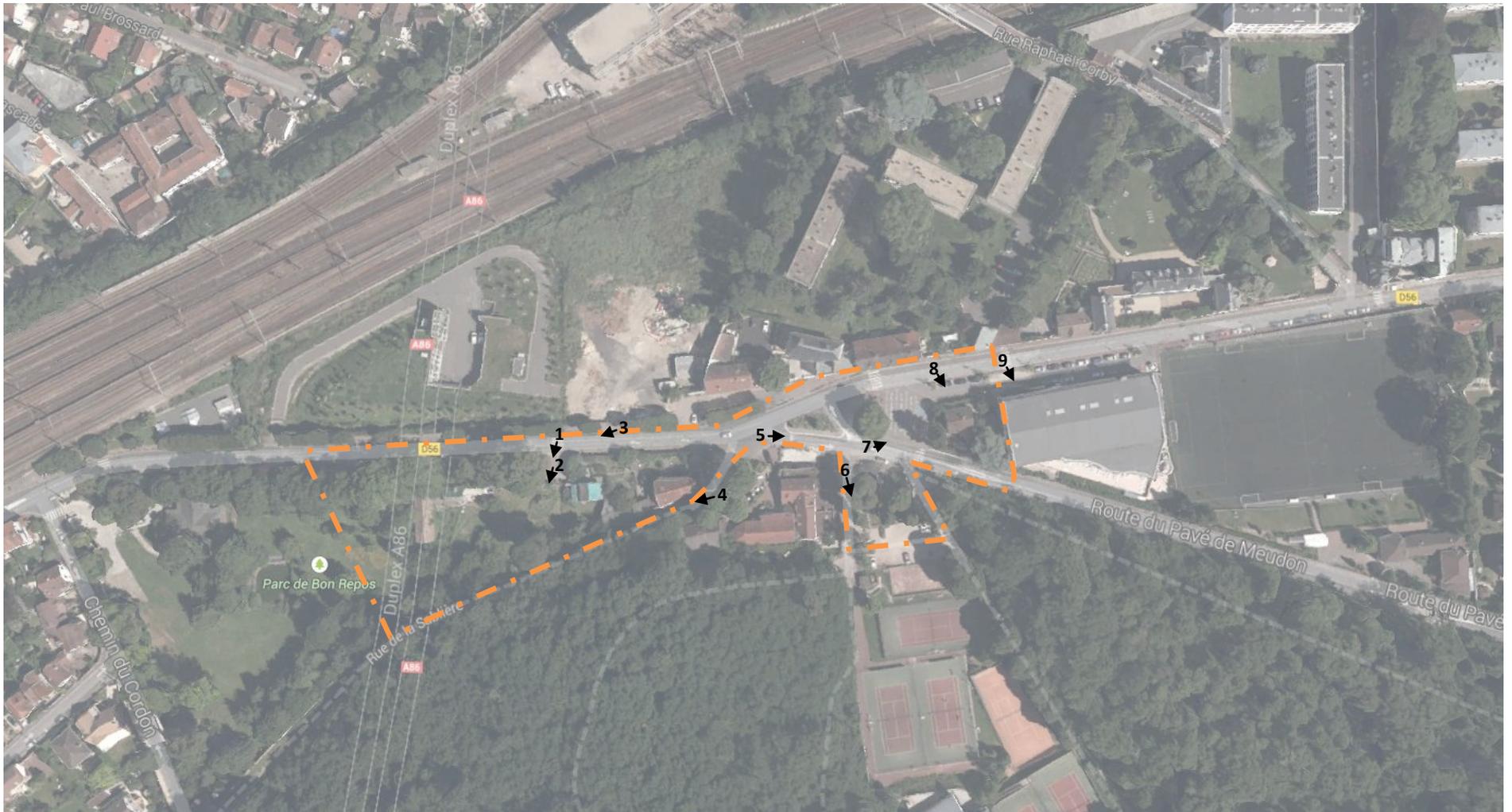


5 - Vue du parking depuis le Nord



6 - Vue de l'îlot depuis le Nord

Photo aérienne de l'îlot de la Place de la Fête



Photos de l'îlot de la Place de la Fête



1 - Entrée du Parc Bon Repos



2 - Parc Bon Repos



3 - Parc Bon repos le long de la RD56



4 - Rue de la Sablière



5 - Place de la Fête



6 - Parking



7 - Arrêt de bus



8 - Habitation



9 - Piscine municipale

Photo aérienne de l'îlot de la Place Stalingrad-Rive Droite



Photos de l'îlot de la Place Stalingrad-Rive Droite



1 - Vue de la Gare Viroflay Rive-droite



2 - Place Stalingrad depuis l'avenue du Général Gouraud



3 - SentY des Aulnettes



4 - Habitation



5 - Place Stalingrad depuis la rue Gabriel Péri



6 - Place Stalingrad depuis la rue de la Marquette

Photo aérienne des îlots de la Place Germaine Delaunay et de la Forge



Photos des îlots de la Place Germaine Delaunay et de la Forge



1 - Place Germaine Delaunay



2 - Rue des Saisons



3 - Rue des Saisons



4 - Allée Guénot



5 - Centre de loisirs pour adolescents



6 - Terrain en friche rue Rieussec



7 - Terrain en friche rue Rieussec



8 - Habitation rue Rieussec



9 - Habitation rue Rieussec



10 - Bâtiment de la Forge Prof d'Ubt



11- Place Germaine Delaunay



12 - Ilot de la Forge